



Association Française des professionnels de la Cueillette de plantes sauvages

AFC
route de Nemours
91490 Milly-la-Forêt
05 33 00 98 25
asso.cueilleurs@gmail.com
<http://www.cueillettes-pro.org>

Madame, Monsieur,

Vous nous avez fait part de votre désir de faire adhérer votre entreprise à l'Association française des professionnels de la cueillette de plantes sauvages (AFC), ce dont nous nous réjouissons.

Néanmoins, avant d'aller plus loin dans la formalisation de cette adhésion, nous vous informons que l'adhésion des entreprises à l'AFC demande de :

- Remplir un formulaire d'adhésion présentant votre entreprise pour nous permettre de mieux vous connaître.
- Rédiger une lettre d'intention motivant votre démarche.
- Signer notre charte des entreprises adhérentes.

Ce dossier sera communiqué aux membres du conseil d'administration qui devra se prononcer en sa faveur.

Par ailleurs nous vous informons des conditions suivantes :

-**Votre accès à la partie générale du Guide de Bonnes Pratiques** : ce guide est disponible sur le site internet de l'AFC (<http://www.cueillettes-pro.org/GUIDE-DE-BONNES-PRATIQUES-431.html>) et nous vous enverrons une version papier.

-**Votre accès aux livrets techniques de cueillette** : ces livrets sont chacun consacrés à une espèce particulière. **Nous les réservons aux cueilleurs professionnels adhérents de l'AFC.** Il vous appartiendra donc d'inciter vos cueilleurs, ou de demander à vos fournisseurs d'inciter leurs cueilleurs à adhérer à l'AFC afin que ces cueilleurs puissent en être destinataires

-**Votre communication** : Toute communication externe émanant de votre entreprise faisant état de votre adhésion à l'AFC devra être soumise à l'approbation de notre conseil d'administration. En interne, nous pouvons vous aider à communiquer vers vos collaborateurs pour favoriser leur sensibilisation à notre thématique. Nous rappelons que notre logo ne fait pas office de marque ou de label et qu'il ne doit pas apparaître sur l'étiquetage de vos produits.

Nous espérons recevoir bientôt votre dossier d'adhésion que vous transmettez par mail à asso.cueilleurs@gmail.com ou par courrier à AFC – chez Michaël ARNOU Le Mercié 12780 VEZINS DE LEVEZOU.

Cordialement.

Michael ARNOU, Président AFC

Bulletin d'adhésion 2025

Je souhaite adhérer en tant qu'Entreprise productrice et/ou utilisatrice de plantes sauvages

J'adhère en fonction de mon chiffre d'affaires :

- CA <200 000€, cotisation annuelle de 180€
- CA de 200 000€ à 500 000€, cotisation annuelle de 250€
- CA de 500 000€ à 1 million, cotisation annuelle de 360€
- CA de 1 million à 5 millions, cotisation annuelle de 750€
- CA >5 millions, cotisation annuelle de 1500€

J'ai lu et j'approuve la charte de l'AFC, www.cueilletes-pro.org/CHARTRE-DE-L-AFC-104.html

J'ai lu et j'approuve la charte d'Entreprise de l'AFC à la fin du bulletin d'adhésion

Je souhaite faire un don à l'AFC, d'un montant de€

(vous recevrez un justificatif comptable pour le paiement de votre cotisation et un reçu fiscal pour votre don, l'AFC étant reconnu d'intérêt général)

Nom de la structure :

Adresse :

Personne chargée des relations avec l'AFC :

Nom : Prénom :

Email : Tél :

Site Internet :

Je souhaite que mes coordonnées apparaissent sur le site internet de l'AFC : OUI NON

Certification : Accueil de stagiaire : OUI NON

-Date de création : Capital social :

-Nom du gérant et/ou du Président :

-Activité principale de l'entreprise :

-Type(s) de produits commercialisé(s) :

-Zone de chalandise (où les produits sont vendus) : régionale / nationale / internationale

-Type de commercialisation :

-Chiffre d'affaires annuel Hors taxe : Nombre de salariés :

-% de produits vendus certifiés Agriculture Biologique : Autres certifications :

-Volume total de plantes traité annuellement : dont cultivées :
dont cueillies :

-% de plantes d'origine France :

Liste des plantes d'origine France posant des problèmes d'approvisionnement pour votre entreprise :
.....

Liste des plantes d'origine France que vous considérez comme rares ou en danger :
.....

Zone d'approvisionnement en plantes : régionale / nationale / internationale

Comment avez-vous connu l'AFC ? :
.....



Charte pour les entreprises adhérentes à l'AFC

Version du 10/03/2022

C'est en premier lieu autour de la préservation des ressources naturelles végétales que se rassemblent et se concertent les membres de l'AFC.

Dans un contexte général de tensions entre l'accroissement de la demande en plantes sauvages, l'érosion de la biodiversité, l'évolution de la réglementation ; face à certaines pratiques de collecte qui ne respectent ni les Hommes, ni la profession, et mettent en péril certaines ressources déjà menacées, en tant qu'entrepreneur, j'engage mon entreprise adhérente de l'AFC à :

- Préserver les ressources et leur milieu pour les générations futures ;
- Mettre en place et favoriser des filières éthiques et responsables ;
- Faire respecter les préconisations et les pratiques de cueillette de l'AFC auprès des fournisseurs de mon entreprise ;
- Privilégier un approvisionnement auprès de cueilleurs adhérents à l'AFC pour ce qui concerne les plantes cueillies en France métropolitaine, ou engager les cueilleurs fournisseurs de mon entreprise à adhérer à l'AFC lorsqu'ils cueillent en France ;
- Ne pas diffuser les documents produits par l'AFC (livrets techniques ou tout autre document) sans autorisation de son Conseil d'Administration ;
- Ne communiquer sur le fait que mon entreprise, adhère à l'AFC ou soutient financièrement l'AFC, qu'avec l'autorisation expresse du Conseil d'Administration ;
- Envisager de soutenir les actions de l'AFC par du mécénat.

Ainsi, en devenant membre de l'AFC, mon entreprise s'engage à respecter la Charte et à se référer au Guide de bonnes pratiques de cueillette de l'association. Elle s'engage à diffuser ces valeurs et ces pratiques dans son entourage professionnel.

Je, soussigné,

représentant légal de l'entreprise
engage mon entreprise à respecter cette charte.

Fait à :

Le :

Prénom, nom, signature :